

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de Sauvillers Mongival
Jeudi 24 juin 2010 – 18 h 30

Après avoir remercié M PELTIEZ pour la mise à disposition de la salle des fêtes, le Président LECLABART laisse la parole pour un mot de bienvenue du Maire de la commune hôte.

Monsieur LECLABART présente M. LEROY, LAVENDER et ROGER, nouveaux délégués des communes de Rouvrel et Guyencourt ainsi que M. CAUFOUR, Directeur du site Tubesca d'Ailly sur Noye.

Il fait part des excuses de M. DECLERCK et DUBOIS.

appel : le quorum est atteint – 51 présents – 7 pouvoirs – 9 absents

Compte tenu de la présence de M. CAUFOUR, M. LECLABART sollicite l'assemblée pour modifier l'ordre du jour de la séance et traiter en premier le point 2 : accord du conseil.

1/ Présentation du projet Tubesca 2010

Monsieur LECLABART donne la parole à M. CAUFOUR pour une présentation complète de la société TUBESCA. Ce dernier

- retrace l'historique du groupe ZARGES TUBESCA depuis sa création (groupe Tubesca) à aujourd'hui (groupe ZARGES TUBESCA), son organisation et son évolution depuis son arrivée sur le site d'Ailly
- présente ses productions sur les divers sites de France et en Europe,
- explique la restructuration du groupe telle qu'elle a été arrêtée : fermeture des sites de Jeumont et d'Allemagne pour redéploiement des activités vers les nouveaux sites d'Ailly et de Hongrie.
- Précise ce que sera la nouvelle usine d'Ailly sur Noye et revient sur les raisons qui ont poussé le groupe ZARGES TUBESCA à choisir ce site.

A l'issue de cette présentation, M. CAUFOUR est invité à répondre aux questions de l'assemblée.

- fermeture du site de Jeumont : il indique qu'une proposition de reclassement à l'intérieur du groupe a été faite à chacun des salariés de ce site et qu'une cellule de reclassement sera prochainement mise en place pour traiter au cas par cas la situation de chacun.

- choix de ne pas conventionner avec le Conseil Général de la Somme : M. CAUFOUR explique que la société Tubesca a proposé lors d'une rencontre en présence du Président du Conseil Général de la Somme de lier le maintien des emplois au maintien du chiffre d'affaire. Il précise qu'au cours de ces deux dernières années, la société Tubesca a perdu 30% de son chiffre d'affaire du fait de la crise sans qu'elle licencie pour autant. M. CAUFOUR indique que la société Tubesca ne souhaite pas avoir en permanence au dessus de sa tête une épée de Damoclès alors même que personne ne peut lui garantir que les années à venir seront meilleures. Il explique que cette décision est tout à l'honneur de sa société puisqu'il rappelle qu'en cas de difficulté le remboursement des aides est du par la CCVN et non sa société. M. ROTHAN tient particulièrement à ne pas rejeter une quelconque responsabilité sur les épaules de la CCVN. Enfin, M. CAUFOUR indique que le fait d'avoir choisi le site d'Ailly sur Noye et d'avoir opté pour un crédit bail de 15 ans constitue à eux seuls des garanties plus que suffisantes.

- venue de sous traitants de la société sur la future ZAC : ce point n'a pas encore été réfléchi. Cependant, il apparaît évident que dans la mesure où cela s'avérerait possible, la société Tubesca pousserait en ce sens.

- organisation du travail en 2x8 ou en 3x8 : là encore le choix n'est pas arrêté, il faut retenir que le nouveau site de production permettra de s'adapter à toutes les formes de travail possible fonction de la production à réaliser.

Monsieur LECLABART reprend ensuite la parole pour une présentation des autres volets de ce dossier. Il revient très brièvement sur les avancées consenties ces dernières semaines en terme de démarches administratives (PC, dossier ICPE), techniques (choix de Tubesca de reprendre à sa charge la voirie de contournement et les deux bassins situés à l'intérieur du site) et le montage juridique. Concernant ce dernier point, il fait état d'une prochaine réunion

à Paris au cours de laquelle les dernières interrogations devraient être levées permettant d'aboutir à l'élaboration des compromis. Enfin, M. LECLABART rappelle que l'adjudicataire du marché de travaux est connu et que la société SCREG reste dans l'attente de la notification de son marché.

Monsieur LECLABART présente ensuite le plan de financement encore prévisionnel de l'opération. Il précise qu'en cas d'évolution de ce dernier dans les prochains jours, le conseil sera de nouveau amené à se réunir pour arrêter définitivement ce plan de financement. A ce jour, le plan tel que présenté est le suivant :

-	montant de l'opération	3 447 415 € HT
-	recettes :	
▪	Etat (DDR)	212 082 €
▪	Etat (Réserve parlementaire) :	70 000 €
▪	Conseil Régional (FRAPP) :	370 764 €
▪	Conseil Général :	211 711 €
▪	Investisseur :	843 971 €
▪	Commune d'Ailly :	165 000 €
▪	Cession site actuel	750 000 €
▪	CCVN	823 887 €

A l'issue de cette présentation, la parole est donnée à l'assemblée :

- financement du rond point en centre ville : Mme MARCEL explique qu'outre la participation de sa commune à hauteur de 165 000 €, il convient de prendre en considération l'exonération de TLE consentie par la commune d'Ailly qui la prive de plus de 200 000 € de recettes pour le seul projet Tubesca. Mme le Maire rappelle que cette mesure vaut également pour la future ZAC.

- cession et devenir du site actuel : M. LECLABART précise que le devenir du site actuel est en réflexion. Il signifie qu'une destination commerciale et / ou logement est possible. En tout état de cause, cette réflexion et l'élaboration du PLU de la commune d'Ailly sont traitées de pair. Concernant le prix de cession de 750 000 €, Monsieur LECLABART indique que des investisseurs se sont déjà montrés intéressés.

Monsieur le Président demande ensuite à l'assemblée de se positionner sur deux délibérations :

- délibération autorisant le Président à signer le marché « travaux » avec la SCREG : accord du conseil à l'unanimité
- approbation du plan de financement de l'opération Tubesca 2010 :
 - contre : 3
 - abstention : 6
 - pour : 49

2/ Présentation du projet de la ZAC du Val de Noye :

Monsieur LECLABART rappelle que l'ensemble des tenants et des aboutissants de ce dossier a été présenté :

- au conseil communautaire et aux membres de la commission développement économique le 3 juin dernier
- à la population le 10 juin dernier
- aux propriétaires et exploitants agricoles concernés par l'emprise du projet le 21 mai 2010.

Il explique qu'il y a maintenant lieu de délibérer sur l'approbation du dossier de création et donne lecture de la délibération correspondante permettant :

- d'arrêter le périmètre de la ZAC tel que présenté
- de définir son mode de gestion, à savoir la régie
- de choisir le régime applicable au regard de la Taxe Locale d'Équipement : l'exonération

Le conseil, après en avoir délibéré, se positionne comme suit : accord à l'unanimité.

3/ Présentation du dossier « Mise en sécurité des vestiges de Folleville » :

M. LECLABART rappelle que ce dossier a été inscrit au BP 2008, 2009 et 2010 et qu'il a toujours été convenu de revenir devant le conseil communautaire pour arrêter son plan de financement définitif.

Monsieur le Président explique que l'ensemble des financeurs se sont aujourd'hui positionnés et que le mécénat entrevu avec la société COMABI a abouti.

Le plan de financement présenté est le suivant :

-	tranche ferme (2010) :	
	▪ dépenses :	252 460 € HT
	▪ subventions et mécénat :	201 968 €
	▪ participation CCVN :	50 492 €
-	tranche conditionnelle 1 (2011) :	
	▪ dépenses :	149 389 € HT
	▪ subventions et mécénat :	108 042 €
	▪ participation CCVN :	41 347 €
-	tranche conditionnelle 2 (2012) :	
	▪ dépenses :	142 742 € HT
	▪ subventions et mécénat :	108 516 €
	▪ participation CCVN :	34 226 €

A l'issue des débats, il est procédé concernant l'approbation de ce plan de financement à un vote à bulletin secret :

Oui : 35

Non : 19

Blanc : 4

4/ Délibérations diverses :

Résidence les Tilleuls - demande de garantie d'emprunt : Monsieur LECLABART indique que l'association « les tilleuls » a décidé de racheter à l'OPSOM les locaux de la Résidence des Tilleuls. Pour se faire, elle a déposé un dossier de demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle demande à la CC du Val de Noye de bien vouloir lui garantir 25% des 800 000 € du prêt soit 200 000 €.

Monsieur le Président explique qu'avant de faire délibérer le conseil, il s'est attaché à vérifier que cette garantie ne le rendait en aucun cas solidaire des autres garants que sont la commune d'Ailly sur Noye pour 25% et le Conseil Général pour 50%.

Il propose donc de répondre favorablement à la demande de l'association :

Accord du conseil à l'unanimité

Adhésion au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme : Monsieur LECLABART rappelle que cette entité créée suite aux inondations de 2001 s'inscrit dans une démarche de gestion globale de l'eau (SAGE). Il précise qu'aujourd'hui il n'est plus possible d'occulter cette problématique. Se faisant, Monsieur le Président propose d'adhérer à cette structure en lieu et place de l'ensemble des communes de la CCVN, le montant de la cotisation s'élevant à 871 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

Avenant à la PACTe : Monsieur LECLABART rappelle qu'une partie des crédits de l'enveloppe CIDT de la PACTe a été réservée pour le financement des projets « habitats ». Il indique, compte tenu des projets déjà financés mais aussi ceux à venir (carte communale, PLU, réhabilitation et construction de logements à loyer modéré, ...), que l'enveloppe actuelle (34 602 €) est quasi consommée

Le Conseil Général de la Somme propose à la CCVN de signer un avenant à la convention PACTe qui permettrait de recrediter par le biais du dispositif complémentaire COMPACTe l'enveloppe « habitat ». Cet avenant alloue 94 000 € de plus à la CCVN pour le financement de ces mêmes projets « habitat ».

Accord du conseil à l'unanimité.

Structure multi accueil – délibération CAF : La CAF de la Somme demande que le conseil communautaire autorise son Président à entamer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application des clauses du Contrat Petite Enfance et à signer les documents s'y rapportant. Cette demande fait suite à l'intégration toute récente au Contrat Petite Enfance du projet de la structure multi accueil.

Accord du conseil à l'unanimité.

5/ questions diverses :

a/ CLSH :

M. Alain SURHOMME indique qu'il a dernièrement assisté au conseil d'école de son RPI et qu'à cette occasion a été abordée la problématique des centres de loisirs sans hébergement. Il interpelle M. LECLABART sur ce sujet.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de plusieurs réunions, notamment à l'initiative de Mmes PREVOST et MARCEL et que très peu de commune ont répondu présentes, prétextant qu'elles n'avaient aucune demande.

Monsieur LECLABART précise qu'il a toujours été sensible à cette problématique et qu'il a trouvé personnellement une solution pour les enfants de sa commune en intégrant le SISCO d'Ailly sur Noye.

Il invite les communes à travailler à nouveau ce dossier. A. SURHOMME se propose à compter du mois de septembre prochain pour mener cette réflexion.

b/ accessibilité des bâtiments communaux aux PMR

Monsieur LEVASSEUR rappelle que les communes avaient obligation pour le 31 décembre dernier de réaliser un diagnostic de leurs bâtiments en matière d'accessibilité aux PMR. Il indique que la loi à repousser à 2014 l'obligation de mise en conformité des bâtiments communaux.

Il explique que ce diagnostic représente un coût. Il propose que la CCVN prenne en charge la consultation pour le compte de ses communes membres.

Accord du conseil à l'unanimité

c/ conditions d'entraînement de la FAN

M. Thierry. SURHOMME indique qu'il a dernièrement assisté à une réunion de la FAN (club de football local) au cours de laquelle il a entendu que le club ne savait pas où il entraînerait la saison prochaine bon nombre de ses licenciés puisque le terrain SNCF sera très prochainement cédé à NORIAP.

Il interroge Mme MARCEL sur les mesures prises pour trouver une solution à ce problème. Cette dernière revient sur les démarches entreprises depuis plusieurs mois qui ont conduit les communes de Guyencourt et Sourdon à mettre à disposition de la FAN. Elle rappelle que la commune de Chaussoy n'a pas souhaité faire de même.

M. LECLABART demande que ce dossier soit de nouveau travailler pour aboutir à une solution qui fasse qu'à brefs délais la FAN dispose d'un terrain d'entraînement supplémentaire. Il indique qu'il devra probablement revenir devant le conseil communautaire avant la fin du mois de juillet pour présenter ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.